

Décision : DAJ2024-342

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche
relatifs à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2023-318
relative à l'organisation des services centraux de l'Institut national de la santé et de la recherche
médicale ;

Vu la décision Inserm n°2024-338
portant réorganisation du Département Système d'information de l'Institut national de la santé et de la
recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n°2018-92
nommant Monsieur Sammy SAHNOUNE Directeur du Département Système d'Information de l'Institut
national de la santé et de la recherche médicale ;

DECIDE :

- Article 1 :** Monsieur Jean-Pierre DENIS est nommé Directeur adjoint du département des systèmes d'information de l'Inserm.
- Article 2 :** En cas d'absence et d'empêchement de Monsieur Sammy SAHNOUNE, Directeur du département des systèmes d'information de l'Inserm, délégation permanente de signature est accordée par Monsieur Didier SAMUEL, Président-directeur général de l'Inserm à Monsieur Jean-Pierre DENIS, afin de signer tous actes ou documents afférents aux attributions dudit département.
- Article 3 :** La présente décision prend effet à compter du 1^{er} juillet 2024.